

Vos avantages



Un **management participatif** rythme la vie de l'institution depuis 2019, basé sur l'approche centrée solution (ACS), la responsabilité individuelle, la communication transparente et le respect mutuel.

Une prise en charge axée sur la **réhabilitation psychosociale**, qui mise sur l'**autodétermination** et vise l'**épanouissement** des personnes accompagnées.

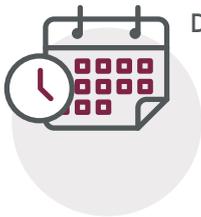


La possibilité, pour chacun, de **participer à des projets institutionnels** et d'être ainsi au cœur du développement de l'institution.



Un **programme de formation continue** est concocté à l'interne. Le catalogue «Agir ensemble» propose chaque année une vingtaine de formations aux collaborateurs, ainsi qu'aux professionnels externes.

Des **rabais et avantages** sont accordés sur différents services (rabais sur abonnement de fitness, cadeaux de fin d'année, etc.).



Des **horaires connus et sur mesure**, grâce à une planification effectuée par les équipes elles-mêmes, un an à l'avance. Le domaine social comporte des horaires de travail très irréguliers, notre logiciel de gestion Tipee permet d'en atténuer le désagrément.



Une **prévoyance professionnelle de qualité et sur mesure**, auprès du Groupe Mutuel, grâce au choix qui est offert à chacun d'opter pour une cotisation représentant 8,8, 10,3 ou 11,7% de son salaire. Dans tous les cas, la Fondation cotisera pour sa part l'équivalent de 11,7%.

Les **salaires** intègrent chaque année le **renchérissement** du coût de la vie (selon décision du Conseil d'Etat valaisan).



Des **avantages** sont accordés **aux jubilaires** dès 5 années de travail au sein de la Fondation, puis tous les 5 ans.



L'**égalité salariale** entre hommes et femmes est de mise à Domus (attestée par le comparatif salarial LOGIB).



Des **repas équilibrés et bios** (dès juin 2020) sont proposés quotidiennement aux collaborateurs, à Ardon et à La Tzoumaz, pour la modique somme de 10.- pour un menu complet ou 6.- pour le même menu, mais avec buffet de salades en plat principal.

Le **droit aux vacances, généreux**, augmente avec l'âge. Pour les collaborateurs (42h/semaine de travail), il est de 5 semaines (25 jours) jusqu'à 44 ans, 27 jours de 45 à 49 ans, 30 jours dès 50 ans et 32 jours dès 55 ans. Pour les collaborateurs du domaine des prestations (qui travaillent 45h/semaine), il débute à 6 semaines (entre 1 et 10 ans d'activité), puis augmente à 7 dès 11 ans d'activité (ou dès 40 ans).



La possibilité d'avoir **une semaine de vacances supplémentaire** est offerte à chacun, en travaillant 1 heure de plus par semaine.